



Cherche article de loi concernant l'acquisition d'une maison

Par **angelini**, le **14/08/2012 à 18:40**

Bonjour,
Existe-t-il un loi permettant d'acquérir une maison après avoir vécu plus de 20 ans dedans alors que son propriétaire ne s'en occupe pas?

Par **wolfram**, le **14/08/2012 à 19:00**

Oui, mais la prescription acquisitive est de 30 ans. Au moins, sur legifrance.gouv.fr consultez le Code civil.
Cordialement.
Michel

Par **angelini**, le **14/08/2012 à 21:45**

Merci Michel pour l'info et le site internet.
Meilleures salutations.
Angelini

Par **amajuris**, le **14/08/2012 à 21:59**

bjr,
la possession doit obéir aux conditions imposées par le code civil dans son article 2261:
"Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire."
le délai de droit commun pour prescrire en matière immobilière est de 30 ans mais ce délai peut être réduit à 10 ans suivant certaines

Par **wolfram**, le **15/08/2012 à 10:50**

J'avais parfaite souvenance que dans des cas particuliers le délai de prescription pouvait être réduit à dix ans, mais la flemme de vérifier si comme je crois m'en souvenir c'est dans le cas où le propriétaire a connaissance de la possession par celui qui s'en réclame.rnrnIl est certain que la recherche par mots-clés me réussit mieux sur le C. civil que sur Légifrance.rnrnDans le doute, j'ai préféré m'abstenir et indiquer les pistes de recherche.rnrnCordialement.rnrnMichel.

Par **alterego**, le **15/08/2012 à 15:19**

Bonjourrnrn ***Existe-t-il un loi permettant d'acquérir une maison après avoir vécu plus de 20 ans dedans alors que son propriétaire ne s'en occupe pas?*** rnrn20 années de location, de prêt ou de squat ???rnrnMercirnrnCordialement

Par **amajuris**, le **15/08/2012 à 16:49**

bjr,rnen application de l'article 2266 du code civil, un locataire, un usufruitier et tous ceux qui détiennent un bien précairement ne peuvent prescrire.rncdt